

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 05/03/10	L'an deux mil dix le dix sept mars à dix neuf heures
DATE D’AFFICHAGE : 17/03/10	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire qui a quitté la séance au moment du vote.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Étaient présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINSTRATIF 2009 BUDGETS COMMUNE ET ANNEXES	Excusés : GROSJEAN Laurence a donné procuration à MORENO Christine, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUH Mourad, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, GUERITEY Nadine a donné procuration à PAGNOT Pascal. Monsieur DEMANGEON Michel est nommé secrétaire de séance.

SOUS - PREFECTURE
14 AVR. 2010
MONTBELIARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le trente juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par **Madame Claire RADREAU** - Maire,
Considérant que, pour ce faire, **Madame Claire RADREAU** - Maire a quitté la séance et a été remplacée par **Monsieur Pierre KNEPERT**, 1^{er} Adjoint,
Considérant que le Compte de Gestion 2009 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2009 ; y compris les annexes « Bois » et « Bâtiments Locatifs ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 20 ABSTENTION : 6 CONTRE : 0

d'adopter le Compte Administratif de la Commune et ses annexes pour l'exercice 2009. Celui-ci fait apparaître :

* **pour la Commune** : un résultat de clôture de 323 095.46 € (qui résulte de la différence de l'excédent de fonctionnement de clôture de 345 624.44 € et du déficit d'investissement de clôture de 22 528.98 €),

* **pour le budget « Bois »** : un résultat de clôture de 33 274.07 € (qui résulte de la différence de l'excédent de fonctionnement de clôture de 68 966.48 € et du déficit d'investissement de clôture de 35 692.41 €),

* **pour le budget « Bâtiments Locatifs »** : un résultat de clôture de 11 188.23 € (qui résulte de la différence du déficit de fonctionnement de clôture de 33 018.60 € et de l'excédent d'investissement de clôture de 44 206.83 €),

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/03/10
Publiée le 17/03/10
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire Le Adjoint



[Handwritten signature]

Mairie de Bavans
21. AVR. 2010
COURRIER REÇU